



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
9 janvier 2018
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication
n° 781/2016^{*,**}**

Communication présentée par : H. H. (représenté par un conseil, Rabin Nandoe Leijen)

Au nom de : H. H.

État partie : Pays-Bas

Date de la requête : 4 novembre 2016 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Risque de torture en cas d'expulsion vers la République islamique d'Iran

Réuni le 10 novembre 2017, le Comité contre la torture, ayant constaté que le requérant avait quitté les Pays-Bas et que son conseil, après avoir tenté en vain de le contacter, avait renoncé à le représenter, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 781/2016.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-deuxième session (6 novembre-6 décembre 2017).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Alessio Bruni, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Sébastien Touzé et Kening Zhang.

